

# INFOS THENNES ÉTÉ 2018 et BONNES VACANCES

## TICKETS PISCINE 2018

Depuis désormais 10 ans maintenant, les jeunes de 3 à 16 ans pourront obtenir aux heures de permanences le mardi soir de 17 h 30 à 18 h 30 une entrée gratuite à la piscine de Moreuil « ALMÉO » ; **du mardi 10 juillet au mardi 28 août 2018.**

**Le ticket hebdomadaire gratuit ne sera délivré qu'aux jeunes se présentant en mairie et pour eux seuls uniquement.**

## SECRETARIAT DE MAIRIE, congés annuels

**Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 16 juillet au dimanche 5 août 2018 inclus.**

La permanence du maire et des adjoints du mardi de 17 h 30 à 18 h 30 sera néanmoins maintenue. En cas d'urgence pendant cette période prendre RDV sur [mairie@thennes.fr](mailto:mairie@thennes.fr) ou s'adresser aux Élus.



Berteaucourt lès Thennes et Thennes



**Retraite aux flambeaux - Feu d'artifice du Vendredi 13 juillet 2018**

Le cortège partira de la mairie-école de Thennes dès 22 h 30.

Il se dirigera vers Berteaucourt en empruntant la rue Jacques Hodin pour rejoindre les rues de la République et Jules Ferry.

Le cortège traversera la départementale et finira son parcours au stade, rue Victor Hugo à Berteaucourt lès Thennes.

Le feu d'artifice sera tiré au stade de Berteaucourt à partir de 23 H.

**Il sera suivi d'un vin d'honneur servi sous le préau de la salle des associations, près du stade.**



Berteaucourt-Thennes 13 juillet 2018

## TROUBLES de VOISINAGE RÉCURRENTS ou PERSISTANTS



Le dialogue et la courtoisie sont sans aucun doute le meilleur moyen de vivre côte à côte dans nos campagnes. M. le maire a été contacté cinq fois et reçu une interpellation anonyme (une de plus!) lors du WE des 23-24 juin : aboiements et errance de chien (fantôme à ce jour), prolifération de chats, musique tardive, motos et outillage bruyants en dehors des heures autorisées, haies et végétation gênante (arbustes, chardons et orties à graines), ensoleillement, feux de végétaux, etc.. Les voisins, dans leur action, ne se rendent pas forcément compte de la gêne causée, il suffit juste de leur rendre visite pour faire cesser le désagrément mais il faut reconnaître qu'il y a aussi des administrés particulièrement intolérants et qui surveillent leur sonomètre au décibel et leur montre à la minute !

Le bruit pour certains, c'est l'enfer, pour d'autres, le bruit c'est la VIE ! A chacun de bien positionner le curseur du bruit...

Alors, avant d'interpeller les Élus, prenez vos responsabilités et appliquez quelques conseils de bon sens :

Rendez visite à votre voisin pour lui exposer la gêne occasionnée et si rien ne change, envoyez lui un courrier simple. Si pas de réponse, envoyez lui un courrier recommandé avec accusé de réception, sans réponse, tentez un accord avec un conciliateur de justice et s'il échoue, allez en justice au Tribunal d'instance, petits délits de la vie courante au 8 rue Charles Dubois à Amiens.

**Employé communal :** Jusque fin août la municipalité réclame l'indulgence des administrés concernant l'entretien du village, assuré à minima mais au mieux par les Élus ; le nouvel employé prendra ses fonctions le 3 septembre 2018.

**Assainissement collectif :** Les travaux redémarreront après l'été, une réunion d'information est prévue **le mardi 4 septembre à 18h30 à la salle des fêtes de Thennes,**

## Communauté de communes Avre Luce Noye

### ANNONCES LEGALES AVIS AU PUBLIC

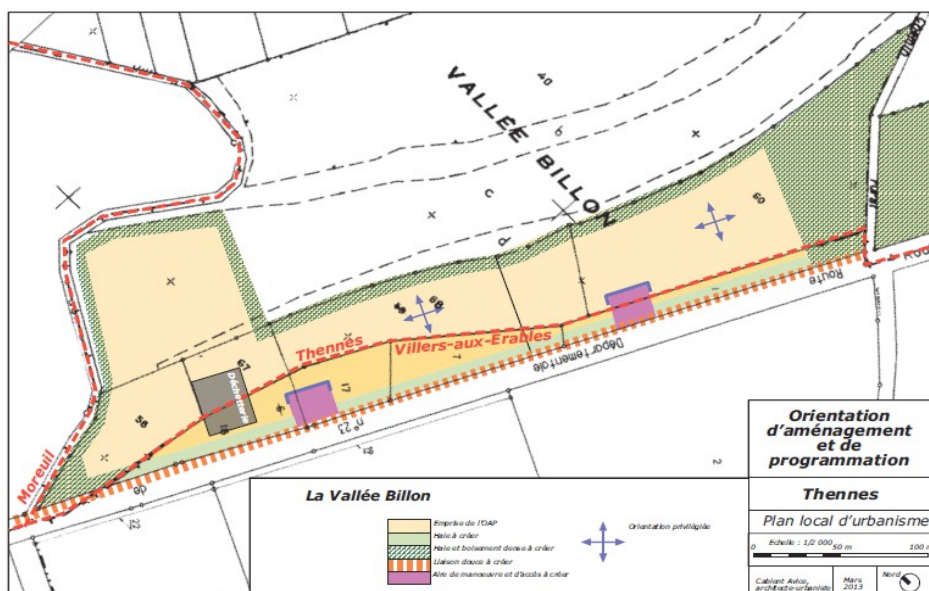
#### Modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Thennes

Le public est informé que par arrêté du 23 mai 2018, le Président a prescrit la modification simplifiée du PLU de Thennes et que le conseil communautaire a délibéré le **31 mai 2018** sur les conditions de la mise à disposition du public.

La modification simplifiée vise à créer un sous-secteur dans la zone naturelle dans lequel seront autorisés "Les affouillements et exhaussements de sol". Il s'agit sur ce secteur de permettre le stockage de matières inertes.

Les modalités de mise à disposition proposées sont les suivantes :

- Mise à disposition du public du dossier qui comprendra le projet de modification, l'exposé des motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;
  - Un registre sera ouvert afin que le public puisse consigner ses observations. Il accompagnera le dossier de modification simplifiée ;
  - Le dossier et les pièces qui l'accompagnent seront mis à disposition du **27/06/2018 au 27/07/2018** en mairie de Thennes, ouverte **le mardi de 16h à 18h30 et le jeudi de 10h à 12h**, et au siège de la communauté de communes à Moreuil ouverte du **lundi au jeudi de 9h 12h – 13h30 17h et le vendredi 9h 12h – 13h30 16h** ;
  - Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes ([www.avrelucaenoye.fr](http://www.avrelucaenoye.fr)) et de la commune ([mairie@thennes.fr](mailto:mairie@thennes.fr)).
  - Les personnes intéressées pourront également formuler leur observations en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Président de la CC Avre Luce Noye, 144 Rue du Cardinal Mercier, 80110 Moreuil, en mentionnant l'objet suivant « modification simplifiée n°1 du PLU du Thennes ».
- Cet avis sera consultable à la communauté de communes et en mairie jusqu'à la fin de la mise à disposition.



L'opération consiste à remblayer le secteur de la Vallée Billon afin de permettre une extension de la déchetterie (ci-dessus, extrait du PLU de Thennes de mars 2014). La compétence du PLU de Thennes a désormais été transférée à la CCALN.